
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2022-1159 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2014 976 et ses amendements afin de créer une zone de type « Pr – Planification particulière » à même une partie des zones H3-033 et H2-037

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 5 décembre 2022 à 20 h, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-1159 intitulé :

Projet de règlement numéro 2022-1159 ayant pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 2014 976 et ses amendements afin de créer une zone de type « Pr – Planification particulière » à même une partie des zones H3-033 et H2-037

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 janvier 2023 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Objectif du règlement


L'objectif est de faire concorder les zones identifiées au plan de zonage du règlement de zonage # 2014-976 avec les grandes affectations du plan d'urbanisme # 2014-974 qui ont été modifiées par le règlement 2022-1154 en créant une affectation de type « aire de planification particulière » dans le secteur de l'escarpement entre le chemin des Mas et l'avenue Royale. Les interventions dans la nouvelle zone Pr-038 seront assujettis à l'acceptation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

Renseignements :

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 20 DÉCEMBRE 2022



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Daniel Boudreault, greffier-trésorier adjoint, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 13 h et 16 h, le 20^e jour du mois de décembre 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022.



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint